

Nous avons une proposition constructive à faire. J'estime que le ministre de l'Agriculture est capable de la comprendre, parce que, lorsqu'il était créditiste et qu'il occupait le même siège que j'ai actuellement, il tenait les mêmes propos que je tiens. Il disait, lui aussi, les bras élevés vers le ciel, qu'il fallait accorder un dividende national à chaque citoyen canadien, afin qu'il puisse se procurer sa part de la production. Il ajoutait même que la production n'a de fin que dans la consommation, et qu'il était futile de produire pour produire si cette production-là n'atteignait pas le consommateur. Il le faisait dans l'autre langue officielle et de façon beaucoup plus éloquente que moi. J'estime donc qu'il est en mesure de comprendre mes paroles.

Je ne prétends pas que le bill C-197 doit être brûlé ou jeté aux ordures. A mon avis, il est faux et malhonnête de dire à la Chambre et au peuple canadien que ce bill va régler le problème de la surproduction.

On ne pourra pas régler le problème de la surproduction tant qu'on n'aura pas réglé celui de la sous-consommation et qu'on n'aura pas réussi à rendre la production accessible au consommateur.

Je me référerai aux États-Unis, qui ont mis sur pied un programme de plus de 2 milliards de dollars visant à la distribution du lait dans les écoles. Au Canada, on y fait circuler le *Coke* et *7-Up*, alors que les organismes agricoles n'ont pas les moyens de mettre sur pied un système de publicité comparable à celui de la société *Coca-Cola*, par exemple, qui vend le *Coke* à \$30 les 100 livres. En faisant un calcul rapide, on constate que les producteurs travaillent pour rien et de plus sont «pénalisés».

Il s'agit encore d'une lacune de la loi: aucun article ne traite de l'établissement d'un programme de publicité intensive en vue de faire connaître les produits et sous-produits agricoles ainsi que leurs divers usages. Aucun article n'a trait aux programmes de recherche en vue de trouver d'autres usages pour la production laitière.

Nous pouvons nous doter de tous les plans et «rataplans» possibles, mais si nous ne rendons pas la production accessible au consommateur, nous n'aurons absolument rien réglé.

Avant de reprendre mon siège, je dois, en devoir et conscience, rétablir un fait. Lors des manifestations à Sherbrooke, ce qui m'a le plus désolé, c'est que pas un seul député ministériel du Québec—et ils sont plus de 50 à vouloir nous imposer la politique laitière actuelle—n'était présent pour expliquer cette politique. En effet, seuls les créditistes, encore une fois, sont allés défendre les producteurs de lait. Les députés libéraux fédéraux n'étaient pas présents. Je crois encore,

[M. Fortin.]

malgré les balivernes du député de Richelieu, que c'est par lâcheté qu'ils ne sont pas allés à Sherbrooke. Ils avaient pourtant bel et bien été invités.

Vendredi soir prochain aura lieu...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais j'ai déjà mis les députés en garde contre ce genre d'argument. Il ne sert, me semble-t-il, qu'à provoquer une suite de rappels au Règlement qui n'ont rien à voir avec le sujet dont la Chambre est saisie. Je suggère au député d'y renoncer. Je tiens pour acquis qu'il a terminé ses remarques.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, puis-je dire, en intervenant dans la discussion sur le bill C-197 aujourd'hui à l'étude, que le gouvernement présente ici une mesure législative sur la commercialisation agricole sous une forme très rigoureuse à laquelle, j'en suis sûr, les partisans les plus enthousiastes d'un office de ce genre n'auraient jamais songé dans le passé. Ce bill, est, à mon avis, très mauvais et je vais tâcher de convaincre le gouvernement qu'il serait très préjudiciable s'il était adopté dans sa forme actuelle et sans avoir subi des modifications considérables.

Les offices de commercialisation ont connu pendant bon nombre d'années des fortunes diverses sur la scène agricole du Canada. Pour la plupart des produits agricoles, c'est la province qui les contrôle et ils ont toujours été gérés d'une certaine façon. Tout d'abord, il fallait qu'un nombre significatif de producteurs d'une marchandise donnée envoient une pétition au gouvernement lui demandant de créer un office de commercialisation. Le gouvernement provincial faisait alors une enquête et s'il décidait d'aller de l'avant, tous les producteurs étaient enregistrés et on procédait à un vote. Si une majorité d'environ 66 p. 100 y était favorable, on établissait un office sous le contrôle absolu des producteurs. Ils élisaient des représentants chargés d'appliquer la politique de l'office et chaque année, lors de réunions annuelles, ces représentants élus par les producteurs devaient rendre leurs comptes. Si alors un nombre suffisant de producteurs demandait au gouvernement d'organiser un referendum, celui-ci avait lieu et l'office était dissous si la majorité des producteurs en décidait ainsi.

Dans sa déclaration, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) affirme que les organismes agricoles attendent depuis longtemps une mesure semblable. Pourtant, dans leur mémoire et au Congrès de l'agriculture canadienne les organismes agricoles ont demandé une mesure législative sur la commercialisation nationale qui permettrait au gouverne-